COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du 25 novembre 2025

Membres présents : Mmes MARGOT Laëtitia, THIRIOT Sandrine, MM. BELFAKIR Taoufiq DUFOUR Daniel et LOUIS Christian.

Membres excusés : MM. GRANDJEAN Thierry et HENRY Jean Pol.

COMPETITIONS INTERDISTRICTS

Match n°51396.1 : Js Chatenois 1 – Fc Martigny 1 du 23 novembre 2025
Seniors Féminines Interdistricts à 8 – Groupe C

Rencontre non jouée

La commission prend connaissance de la feuille de match sur laquelle est indiqué que le terrain était impraticable pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, en application de l'article 16 du règlement des championnats Interdistricts, la commission décide de reprogrammer la rencontre au dimanche 14 décembre 2025 et de l'inverser sur les installations du club du Fc Martigny.

Match n°52156.1 : Entente Mont St Martin / Longwy 1 – Es Villerupt Thil Js 1 du 22 novembre 2025
U13 Interdistricts – Groupe A

Rencontre non jouée

La commission prend connaissance de la feuille de match sur laquelle est indiqué que le terrain était impraticable pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, en application de l'article 16 du règlement des championnats Interdistricts, la commission décide de reprogrammer la rencontre au samedi 6 décembre 2025 et de l'inverser sur les installations du club de Villerupt Thil.

COMPETITIONS DU DISTRICT DE LA MEUSE

Match n°50329.1 : Fc Dugny 1 - Fc Revigny 1 du 23 novembre 2025
Séniors D1

Rencontre non jouée

La commission prend connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre sur lesquels il est indiqué que le terrain était impraticable pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, en application de l'article 15 du règlement des championnats séniors, la commission décide de reprogrammer la rencontre au dimanche 8 février 2026 et de l'inverser sur les installations du club du Fc Revigny. Le match retour aura lieu sur les installations du club du Fc Dugny.

Match n°50394.1 : Fc Pagny sur Meuse 1 – Fc Fains Veel 1 du 23 novembre 2025
Séniors D2 – Groupe B

Non utilisation de la tablette

La commission constate que la tablette n'a pas été utilisée pour la rencontre citée en rubrique et qu'une feuille de match papier a été utilisée.

En conséquence, la commission rappelle au club du Fc Pagny sur Meuse l'obligation d'utiliser la dernière version de la tablette. En tout état de cause, en cas de nouveau problème avec l'utilisation de la tablette, la commission précise qu'elle sera dans l'obligation de sanctionner ce manquement.

Match n°52065.1 : Go Gondrecourt 1 – Fc Pagny sur Meuse 2 du 23 novembre 2025
Séniors D3 – Groupe C

Non utilisation de la tablette

La commission constate que la tablette n'a pas été utilisée pour la rencontre citée en rubrique et qu'une feuille de match papier a été utilisée.

En conséquence, la commission rappelle au club du Go Gondrecourt l'obligation d'utiliser la dernière version de la tablette. En tout état de cause, en cas de nouveau problème avec l'utilisation de la tablette, la commission précise qu'elle sera dans l'obligation de sanctionner ce manquement.

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District de la Meuse (secretariat@meuse.fff.fr) ou DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL au 13 bis rue Robert LHUERRE 55000 BAR LE DUC) dans un délai de 7 (*) jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Accession Généraux de la FFF.
(*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,
THIRIOT Sandrine

Le président de séance,
Daniel DUFOUR